



Attendu que :

- DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., Société unipersonnelle – Société soumise à la direction et à la coordination de AUDI AG, siège social Via Cavalieri Ducati 3 Bologna, Italie, (« Ducati ») a développé un projet dénommé « Desmo Owners Club » (« D.O.C. ») où les clubs qui partagent la passion pour les motos Ducati et les valeurs mieux expliquées ci-après s'affilient et s'engagent à respecter les principes du présent Règlement (« Règlement »).
- Les clubs affiliés au « Desmo Owners Club » qui acquièrent donc le statut de « D.O.C. » bénéficient d'une série de privilèges et de services mis à leur disposition par Ducati pour soutenir leurs activités.
- Après avoir lu le présent Règlement, le club a l'intention de l'accepter en s'engageant à le respecter complètement et en demandant donc de devenir un D.O.C. par la signature de la personne qui en détient les pouvoirs. Il le transmettra, dûment souscrit et paraphé sur chaque page, à Ducati qui jugera sans appel d'accorder ou pas le statut de D.O.C. et les bénéficiaires correspondants indiqués ci-après.

RÈGLEMENT des DESMO OWNERS CLUB

Article 1 – Mission, objectif, but.

1.1 Mission

Le D.O.C. agrège et alimente la passion pour la marque Ducati, en partageant les valeurs et la vocation de la marque ainsi que la mission de l'entreprise d'être une marque *premium* qui invente, conçoit et construit des motos sportives au design italien exclusif, aux caractéristiques distinctes et aux performances supérieures démontrées sur tous les circuits du monde.

1.2 Objectif

L'objectif des D.O.C. est de partager les valeurs de la marque Ducati sur le territoire de leur compétence en agrégeant les personnes ayant les mêmes intérêts et en les approchant du



monde Ducati par l'organisation d'activités visant à créer une communauté active et dynamique ayant la même passion.

Dans ce but, les D.O.C. collaborent donc avec Ducati et avec toutes les personnes intéressées composant le système « entreprise Ducati » tels que, par exemple, le personnel, les collaborateurs, les concessionnaires, les fournisseurs, les titulaires de licence, les sponsors, dans le but précis de promouvoir la passion pour Ducati.

1.3 But

Toutes les activités des D.O.C. doivent avoir pour finalité principale le partage de la passion pour les motos de marque Ducati au travers de nombreuses expériences en conformité avec les lois en vigueur sur le territoire où se constituent les D.O.C.

Article 2 – Soutien de Ducati

2.1 Introduction

Ducati soutiendra les D.O.C. dans le développement des activités organisées ayant comme dénominateur commun la passion pour les motos Ducati, en offrant une gamme de services et des avantages qui leur sont réservés.

2.2 Plate-forme numérique (DCO)

Ducati mettra à disposition des D.O.C. une plate-forme numérique (dénommée « DCO ») qui permettra aux D.O.C. d'utiliser une série de fonctions parmi lesquelles :

- Gestion du processus d'affiliation du club.
- Formation sur les processus d'enregistrement et utilisation de la plate-forme DCO.
- Gestion des évènements organisés par les clubs et gestion des rapports post-évènement.
- Gestion des coordonnées des membres et des membres potentiels.



- Possibilité de communiquer avec ses membres et les membres potentiels et de les informer des activités par l'envoi de courriels ou de textos. Il reste entendu que ces activités et toutes celles où seront traitées des données personnelles devront être effectuées conformément à la réglementation en vigueur sur la confidentialité.
- Champ consacré au dialogue avec Ducati pour gérer de manière structurée les éventuelles requêtes des D.O.C.

2.3 Avantages réservés aux membres D.O.C.

Ducati pourra offrir les avantages suivants aux D.O.C. :

- 1) Communication de bienvenue, carte, patch, t-shirt, broche, bracelet.
- 2) Possibilité de participer au « WDW » (« World Ducati Week ») et à d'autres services / activités de Ducati tels que l'école de pilotage DRE et l'accès à des conditions privilégiées au Salon Eicma et/ou à d'autres salons nationaux et internationaux.
- 3) Visite guidée gratuite de l'usine et du Musée Ducati.

Il reste entendu que les avantages susdits pourront être offerts par Ducati seulement et exclusivement aux membres correctement inscrits sur la plate-forme DCO.

2.4 Kit présidents

Ducati s'engage à envoyer à tous les D.O.C., au plus tard le 15/04 de chaque année, le « kit Président » attestant la reconnaissance officielle du D.O.C. qui devra respecter les conditions indiquées à l'art. 3 du présent Règlement.

2.5 Kit évènements

Ducati pourra mettre à disposition des D.O.C. à titre de commodat gratuit quelques « kits évènements » qui devront être demandés à Ducati avec un préavis d'au moins 60 jours civils avant l'évènement auquel le matériel est destiné. Ducati se réserve le droit d'attribuer ces kits aux D.O.C. sur la base des critères suivants : disponibilité, calendrier des évènements du territoire d'appartenance et priorités de l'entreprise.



Le kit évènement reste la propriété de la société Ducati à laquelle il devra être restitué par le D.O.C. à la fin de son utilisation, dans le même état dans lequel celui-ci l'a reçu. Il reste entendu que si le « kit évènements » ne sera pas restitué ou sera endommagé, le D.O.C. sera considéré le seul responsable et il devra rembourser les frais correspondants à Ducati.

Il reste entendu que les frais de logistique pour l'envoi des kits évènements susdits seront à la charge de Ducati jusqu'à concurrence de 300,00 Euros (trois cents) tandis que l'éventuelle différence sera à la charge du D.O.C. qui en supportera les frais.

2.6 Visibilité

Ducati s'engage à donner une visibilité aux D.O.C. sur ses sites Internet et de rendre visible le lien au site du D.O.C. ; il en sera de même pour le D.O.C. qui devra fournir, à titre gratuit, un lien de son site au site Ducati de compétence géographique. Ducati pourra donner du relief aux activités des D.O.C. sur ses propres sites Web à condition que les conditions de publication qu'elle aura établies soient respectées.

2.7 Formation

Ducati développera des activités de formation réservées aux D.O.C. sur différents thèmes en fonction de l'évolution des réalités des D.O.C. mondiaux.

Article 3 – Caractéristiques requises et obligations

3.1 Sujets pouvant adhérer au D.O.C.

Tout club ou organisme, ayant ou pas une personnalité juridique régie conformément aux lois et aux réglementations en vigueur sur le territoire de compétence peut souscrire la demande de reconnaissance en tant que D.O.C. en adhérant complètement au présent Règlement et en respectant les obligations qui y sont prévues.

Il reste entendu que les informations à fournir à Ducati doivent être véridiques, correctes et complètes. Le non-respect de cette obligation comportera l'impossibilité de devenir affiliés en qualité de D.O.C. ou la révocation du statut pour les clubs qui l'auraient déjà obtenu, sous réserve de ce qui est prévu à l'art. 3.8.



Ducati se réserve le droit d'accepter sans appel et d'évaluer aussi bien la demande d'une nouvelle d'adhésion que la demande de renouvellement de la part des D.O.C. qui avaient déjà acquis le statut par le passé.

3.2 Interdictions et obligations

Les D.O.C. ne peuvent pas poursuivre des fins commerciales, politiques ou religieuses et ne peuvent en aucun cas exercer des activités en concurrence avec Ducati ou avec les concessionnaires, partenaires, titulaires de licence, fournisseurs de Ducati ou des activités en contraste avec n'importe quelle activité planifiée par Ducati, sous peine de révocation immédiate du statut de D.O.C.

Il reste entendu que les D.O.C. qui désirent réaliser des activités dans lesquelles d'autres réalités / marques devaient être concernées et pouvant entrer en conflit / concurrence avec Ducati, s'engagent à demander à cette dernière une autorisation préalable qui devra être formulée par écrit.

Les D.O.C. s'engagent à effectuer des activités conformément aux lois et aux réglementations applicables dans le lieu où ils exercent et à ne pas abuser, en aucun cas, des bénéfices concédés par Ducati.

Ducati ne pourra jamais être retenue responsable pour les activités des D.O.C. étant donné qu'il s'agit de réalités tout à fait indépendantes et distinctes et complètement autonomes par rapport à Ducati.

3.3 Code de déontologie

Les D.O.C. s'engagent à respecter le « Code de déontologie Ducati » (Annexe 1).

3.4 Sécurité routière

Conformément à l'activité exercée par Ducati pour promouvoir la sécurité routière, le D.O.C. s'engage à promulguer le principe d'utilisation de la moto selon des critères de sécurité et le respect de la réglementation de référence en divulguant les éventuelles initiatives de Ducati en la matière.



3.5 Nombre minimum de membres

Pour pouvoir être reconnu comme D.O.C., il est nécessaire que le club soit constitué d'un nombre minimum de membres estimé par Ducati en fonction de l'aire géographique de compétence et du parc motos Ducati circulant.

Les indications pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Asie / Afrique / Amérique du Sud / Europe de l'Est : nombre minimum de 15 membres y compris le président et le conseil d'administration.
- Amérique du Nord / Europe / Océanie : nombre minimum de 50 membres y compris le président et le conseil d'administration.

Ducati se réserve le droit de faire des dérogations à cette règle.

3.6 Processus d'affiliation

Le processus de demande d'affiliation visant à obtenir le statut de « D.O.C. » décrit dans l'annexe 2 se divise en deux cas différents.

Nouvelle affiliation :

- i. Le président devra remplir un formulaire de la section spéciale sur le site Ducati avec une série de données.
- ii. Une fois que Ducati aura vérifié la conformité des informations préliminaires reçues, le président recevra les identifiants temporaires d'accès à la plate-forme DCO pour compléter le processus de demande d'affiliation.

Nous précisons que le processus de nouvelle affiliation d'un D.O.C. n'a pas d'échéances prédéterminées au cours de l'année solaire ; la demande d'affiliation peut être présentée à tout moment.

Après avoir effectué les activités susdites et après approbation de la part de Ducati, cette dernière communiquera au demandeur que le processus a été complété avec succès et qu'il a ainsi obtenu le statut de D.O.C.

Renouvellement d'affiliation :

- i. Le président sera déjà en possession des identifiants pour l'accès à la plate-forme DCO dans laquelle auront déjà été saisies une série de données qui devront être



validées par le président de manière ponctuelle et soignée en donnant la confirmation ou en les rectifiant si nécessaire.

- ii. À chaque renouvellement, il est nécessaire d'accepter, signer et parapher la version la plus actualisée du présent Règlement.

Après avoir effectué les activités susdites et après approbation de la part de Ducati, cette dernière communiquera au D.O.C. que le processus a été complété avec succès et qu'il peut ainsi maintenir son statut.

3.7 Activités d'analyses et de reporting

Ducati se réserve la faculté de pouvoir évaluer la satisfaction des membres des D.O.C. par l'envoi de communications toujours conformément à la réglementation en vigueur sur la confidentialité.

Le D.O.C. s'engage à envoyer un compte-rendu tous les six mois à Ducati concernant la progression du club, le succès / insuccès des activités développées, le fonctionnement de l'organisation interne et les activités menées pour affilier de nouveaux membres.

3.8 Activités du D.O.C.

Ci-après, nous résumons à titre d'exemple non exhaustif quelles devraient être les activités d'un D.O.C. :

- Promouvoir des moments d'utilisation des motos Ducati.
- Organiser à des intervalles rapprochées et appropriés des meetings pour socialiser et partager la passion pour les motos.
- Établir un calendrier des activités dont le nombre minimum annuel devra être au nombre de 5 à publier sur la plate-forme DCO.
- Communiquer avec Ducati afin d'approfondir la connaissance des produits et des services offerts par Ducati.
- Participer avec son propre représentant aux évènements nationaux / internationaux organisés par Ducati.



- Promouvoir et organiser des évènements « créatifs » ou également bénévoles et non seulement afin de promouvoir l'image et l'intégration du motocyclisme dans le contexte social.
- Effectuer une activité de reporting de manière ponctuelle et organisée (textes, images et vidéos) sur les activités menées au travers de la plate-forme DCO.

3.9 Saisie des données sur la plate-forme DCO

Le D.O.C. s'engage à saisir sur la plate-forme DCO et, en général, à communiquer à Ducati des données complètes, véridiques et correctes en s'assurant toutes les responsabilités y afférentes. Dans le cas contraire, c'est-à-dire en cas d'inexécution de cette obligation, le statut de D.O.C. pourra être révoqué par Ducati et le D.O.C. devra dégager Ducati de toute responsabilité et la préserver de toute prétention de la part de tiers suite à la saisie et/ou à la communication de données erronées.

Article 4 – Organisation des D.O.C.

4.1 Organisation démocratique

Les D.O.C. doivent garantir dans leur organisation une structure démocratique apte à impliquer tous leurs membres dans les processus d'élection des divers organes prévus.

C'est pourquoi Ducati propose que l'élection des organes directeurs se déroule selon les procédures démocratiques au sein d'une assemblée dans laquelle est représentée la majorité des membres du D.O.C. Les élections devraient avoir lieu au moins une fois tous les deux ans.

Chaque D.O.C. devrait se doter des figures suivantes : président, vice-président, secrétaire et trésorier dont les rôles seront mieux expliqués ci-dessous.

Ducati se réserve la faculté d'évaluer si l'organisation est conforme aux principes de démocratie déjà exprimés dans le présent Règlement.

4.2 Président

Le président du D.O.C. est responsable du D.O.C., il en est le représentant légal, il est le promoteur de toute activité ayant comme référence principale le présent Règlement, il est



le garant de la gestion démocratique du club, il est le principal interlocuteur dans les relations avec Ducati et avec l'interlocuteur local du D.O.C. identifié par Ducati.

4.3 Vice-président

Le Vice-président est responsable des activités du D.O.C. sur le territoire. Il s'occupe des initiatives du D.O.C. inspirées des thèmes proposés dans ce Règlement au point 3.8. Au début de l'année, il rédige le calendrier des événements en demandant en temps utile le kit des événements ; il se préoccupe d'organiser les activités, d'informer les membres des activités en question et de documenter l'activité (photos, vidéos, textes) pour pouvoir les partager au travers de la plate-forme D.C.O. En outre, il s'interface avec Ducati pour évaluer les événements d'importance nationale et partager les décisions sur les partenaires à impliquer pour de telles activités. Enfin, il est l'ambassadeur auprès des membres des D.O.C. relativement aux thèmes inhérents à l'utilisation de la moto dans des conditions de sécurité routière et du respect des normes applicables en promouvant des comportements vertueux à l'intérieur du club même.

4.4. Secrétaire

Le secrétaire des D.O.C. est le sujet qui gère les obligations formelles relatives aux activités du club comme par exemple la gestion des fichiers des membres et l'insertion de ceux-ci dans le système DCO. Il organise et le cas échéant, il verbalise les réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des membres. Il s'occupe de vérifier l'obligation de la part des membres à rédiger l'éventuelle documentation d'assurance / mainlevée pour des tests motos et/ou des journées d'essais sur piste. Il constitue le répertoire de la documentation des D.O.C. et soigne sa mise à jour.

4.5 Trésorier

Le trésorier des D.O.C. s'occupe de la gestion financière / administrative du club avec les fonctions de rédiger le budget et le bilan correspondant de fin d'année ; il est responsable de la collecte des éventuelles cotisations des membres, il gère l'allocation des ressources par rapport aux activités en accord avec les autres membres du conseil d'administration et le



président. Il gère les flux de la trésorerie des activités et rédige au moins une fois par an le reporting financier pour le conseil d'administration et les membres. Il enregistre soigneusement les revenus et les dépenses pour les obligations du D.O.C. et informe en temps utile l'organisme en charge des éventuels transferts par rapport aux plans budgétaires. Vu la délicatesse du rôle, Ducati propose que la charge de trésorier ne soit pas exercée pendant plus de deux ans consécutifs par la même personne.

4.6 Autres fonctions

Il reste entendu que les indications sont approximatives, mais que le principe de la structure démocratique et la réglementation applicable dans le lieu où le D.O.C. est constitué doivent être toujours respectés.

En effet, le D.O.C. peut, selon son propre bon sens, établir d'autres fonctions dans le domaine de la gestion de l'organisation du club.

Article - 5 Marques / Identité visuelle.

5.1 Termes et conditions d'utilisation

En qualité de titulaire légitime des marques « Desmo Owners Club » selon l'Annexe 3 (dénommées ci-après « Marques D.O.C. »), Ducati autorise en voie non exclusive le D.O.C. à utiliser uniquement les Marques D.O.C. dont il est question dans l'Annexe 3 en conformité avec les termes et les conditions y spécifiés.

Il reste entendu que l'utilisation des marques D.O.C. devra être préalablement autorisée par Ducati par écrit.

L'utilisation de la part du D.O.C. de toute autre marque détenue par Ducati et/ou le nom et/ou le logo de Ducati (« Marques »), de quelque manière que ce soit, est expressément interdite.

5.2 Respect des réglementations en vigueur



Le D.O.C. devra respecter tout ce qui est ici établi ainsi que les normes en vigueur relatives à l'utilisation des marques et pour toute éventuelle infraction à la législation, seul le D.O.C. sera responsable. Ducati ne pourra aucunement être tenue responsable dans le cas où l'utilisation des Marques D.O.C. et/ou des Marques dans un pays devrait entraîner une violation des droits de monopole industriel vis-à-vis de tiers, vu que les Marques D.O.C. et les Marques ne bénéficient pas de la même protection dans tous les pays du monde et qu'elles ne sont pas enregistrées dans toutes les catégories de marchandises.

5.3 Limites d'utilisation

Il reste entendu que le D.O.C. ne pourra en aucun cas utiliser les Marques ou les Marques DOC à des fins lucratives ou commerciales et en tout cas à des fins autres que celles pour lesquelles cette autorisation est accordée.

Toute utilisation des marques DOC et/ou des marques non conforme à la présente autorisation est considérée comme illégale et pourra entraîner la révocation du statut de D.O.C. en plus du droit pour Ducati d'intenter des éventuelles actions en justice afin de protéger ses intérêts lésés par le comportement défaillant du D.O.C.

Du moment que le D.O.C. perdra son statut pour une raison quelconque toute forme d'utilisation des Marques D.O.C. devra cesser immédiatement.

5.4 Communications

Le D.O.C. devra signaler en temps utile à Ducati toute utilisation illégale ou du moins inappropriée des Marques détenues par Ducati dont il devait éventuellement être au courant.

Article – 6 Confidentialité

6.1 Référence législative

Ducati a un grand respect de la vie privée. Les données personnelles qui seront éventuellement communiquées à Ducati au travers de la plate-forme DCO ou par d'autres moyens devront être mises à jour, véridiques et exactes et seront traitées avec le maximum



de soin et avec tous les moyens disponibles pour garantir leur sécurité conformément à la réglementation italienne en vigueur sur la protection de la confidentialité des données personnelles (décret législatif n°196/2003 et ses amendements successifs). En qualité de responsables indépendants du traitement, Ducati et le D.O.C. s'engagent donc à traiter les données personnelles des abonnés au D.O.C. conformément à la réglementation applicable, en exécutant toutes les obligations nécessaires aussi bien en termes d'information et de recueil du consentement qu'en termes d'adoption des mesures de sécurité. Dans ce but, en vertu de l'art. 13 du décret législatif n° 196/2003, le D.O.C. s'engage à présenter une note d'information appropriée (selon l'Annexe 4) quant aux méthodes de traitement et à recueillir, le cas échéant, un consentement spécifique au traitement auprès de la personne à laquelle se rapportent les données, en conservant cette documentation et en la transmettant à Ducati si nécessaire.

Article - 7 Durée

7.1

L'affiliation au « Desmo Owners Club » viendra à expiration le 31 décembre de chaque année et pourra être renouvelée d'année en année pour la même période après renouvellement de l'adhésion de la part du D.O.C. selon les modalités qui seront indiquées par Ducati. Il reste entendu que le mécanisme de renouvellement tacite ne pourra en aucune manière être appliqué.

Article - 8 Révocation du statut de D.O.C.

8.1

Ducati se réserve le droit d'accorder e/ou de révoquer sans appel le statut de D.O.C. en cas de situations ou de comportements qui contrastent ou qui violent le présent Règlement, les lois applicables, la mission, les objectifs Ducati et/ou le but de l'activité des D.O.C.

8.2



Le D.O.C. ne pourra en aucun cas avoir de prétentions, y compris au niveau économique, envers Ducati et en particulier en cas de rejet de la demande d'obtention du statut de D.O.C., ou bien de déchéance ou de révocation de ce statut.

8.3

Il reste entendu que l'octroi du statut de D.O.C. n'autorise en aucun cas le D.O.C. à se comporter comme agent ou mandataire, ou représentant de Ducati, ni à se qualifier comme organisme appartenant à Ducati ou au groupe Volkswagen-Audi dont Ducati fait partie, vu qu'il s'agit d'une entité tout à fait indépendante à l'égard de laquelle Ducati restera totalement étrangère.

8.4

Ducati aura le droit de modifier à tout moment le présent Règlement sous réserve du droit de chaque D.O.C. de ne pas accepter ces modifications et par conséquent, de perdre le statut de D.O.C.

Article – 9 Loi applicable et Tribunal compétent

9.1

Le présent Règlement est régi par la Loi italienne. Tout éventuel litige y afférent sera exclusivement du ressort du Tribunal de Bologne, Italie.

Les documents ci-dessous qui s'entendent intégralement rappelés et approuvés sont annexés au présent Règlement :

Annexe 1 – Code de déontologie Ducati (réf. 3.3)

Annexe 2 – Processus d'affiliation (réf. 3.6)

Annexe 3 – Identité visuelle D.O.C. et Marques Ducati (réf. 5.1)

Annexe 4 – Note d'information ex art. 13 du décret législatif n° 196/2003 (réf. 6.1)



Par la souscription du présent Règlement, le Club :

-----,
sis à -----,

Rue -----,

-----,

N° de TVA / C.F. -----, en la personne de
son ----- représentant ----- légal ----- M.

-----,

né ----- à -----,

le -----,

et ----- demeurant ----- à

-----,

C.F. -----,

s'engage d'ores et déjà, dans le cas où sa candidature en tant que club D.O.C. (« Demo Owners Club ») devrait être acceptée par Ducati, à respecter totalement et de manière inconditionnée les prescriptions contenues dans le présent Règlement.

[Lieu] -----, [Date] -----

Le ----- Président / ----- représentant ----- légal ----- du
Club -----

M. -----

[Signature] -----



Annexe 1

CODE DE DÉONTOLOGIE DUCATI

Introduction

Ducati¹ est une réalité avec une vocation internationale qui opère sous le signe de la recherche constante de la primauté sur les pistes et dans le domaine de l'innovation technologique, comme par ailleurs en conformité avec les lois et les intérêts légitimes des divers sujets impliqués dans son activité. Vu la complexité des situations dans lesquelles elle opère, la société Ducati a dressé le présent Code de déontologie (« Code ») contenant l'ensemble des valeurs qu'elle reconnaît, respecte et partage avec des catégories spécifiques de légitimes parties prenantes. Les normes de conduite à observer dans l'exercice de l'activité pour le bon fonctionnement, la fiabilité et la bonne réputation de Ducati sont contenues dans les Normes de conduite pour l'application de ce Code. Nous indiquons ci-après la liste des différentes catégories de parties prenantes mentionnées.

- a) Institutions publiques
- b) Client final
- c) Réseau de vente et d'assistance
- d) Public
- e) Fournisseurs
- f) Concurrents
- g) Personnel²
- h) Desmo Owners Club

Catégories de parties prenantes

- a) Institutions publiques.

¹ Dans le code, par « Ducati », l'on entend Ducati Motor Holding S.p.A. et les sociétés filiales aux termes de l'article 2359 du Code civil ainsi que d'autres filiales aux termes de l'art. 26 du Décret législatif n° 127 du 9 avril 1991.

² Dans le code, par « Personnel », l'on entend toutes les personnes liées par un rapport de travail subordonné ou de collaboration avec une quelconque société Ducati.



Les rapports entretenus par Ducati avec les institutions publiques sont basés sur la transparence, la loyauté et la collaboration.

b) Client final.

Afin d'atteindre le plus haut degré de satisfaction des acheteurs de ses produits, Ducati concentre ses efforts pour concevoir, construire et commercialiser des produits qui répondent aux plus hauts standards de qualité, de sécurité et de fiabilité, en offrant au client une information adéquate, claire et compréhensible quant à l'utilisation et la maintenance de ses produits.

c) Réseau de vente et d'assistance.

Ducati choisit son réseau de vente et d'assistance exclusivement sur la base des exigences opérationnelles et des critères de compétitivité, qualité et professionnalisme.

d) Public.

Ducati communique avec le public de manière claire, honnête, cohérente conformément aux lois, aux principes de loyauté professionnelle et au présent Code. Ducati respecte l'environnement et favorise sa prise en charge et la sauvegarde grâce aussi à la redécouverte et la valorisation du territoire.

e) Fournisseurs.

Ducati sélectionne ses fournisseurs exclusivement sur la base d'exigences opérationnelles et de critères de compétitivité sur les coûts totaux de fourniture, la qualité du produit et le processus, le service, la capacité technique et le professionnalisme.

Le rapport entre Ducati et ses fournisseurs s'inspire des principes d'efficacité, équité, honnêteté et impartialité.

f) Concurrents.

Ducati croit en une concurrence saine et loyale pour obtenir un développement et un progrès technique et économique.

g) Personnel.

Les ressources humaines sont l'un des principaux atouts de Ducati. La richesse des connaissances, de l'enthousiasme et de l'engagement de ses ressources humaines est essentielle pour la croissance et le succès de Ducati. Ducati ne tolère aucune forme de discrimination basée sur la race, la religion, les idées politiques et syndicales, le sexe, la



sexualité, le handicap ou l'âge des ressources. La dignité et le respect des personnes et de leur travail sont dus indépendamment des qualifications possédées et/ou des fonctions exercées. Ducati croit en un environnement de travail paisible et digne et ne permet aucune forme de pression ou d'intimidation des travailleurs.

h) Desmo Owners Club.

Les rapports entre Ducati et les Desmo Owners Club sont basés sur l'honnêteté et la collaboration et les membres des Desmo Owners Club agissent selon les principes de loyauté et du respect du prochain comme promus par Ducati.



Annexe 2

Processus d'affiliation

Pour obtenir l'affiliation en qualité de D.O.C. officiel pour l'année 2018, il faut compléter la procédure d'affiliation décrite ci-après.

Le processus d'affiliation est divisé en deux phases bien distinctes à effectuer en ligne sur le nouveau logiciel d'application Ducati Club Organizer (DCO).

Avant de pouvoir procéder à l'affiliation, il faudra obtenir les identifiants d'accès au portail DCO. Le lien pour y accéder sera envoyé par le Président du Club par courrier électronique. Après avoir obtenu le lien, il faudra y accéder pour pouvoir choisir ses identifiants.

Les Présidents des Clubs à leur première affiliation recevront l'e-mail après présentation de la demande d'affiliation à Ducati par le formulaire spécial se trouvant sur le site www.ducati.com et après validation de celle-ci.

Voici les formalités à remplir pour réaliser les deux phases.

- phase I (à compléter avant le 18 Décembre 2017) :
 - o rédaction de la fiche du Club ;
 - o envoi de la demande de collaboration au concessionnaire ;
 - o saisie des coordonnées du Président ;
 - o chargement de tous les documents nécessaires (voir liste ci-dessous).
- Phase II (à compléter avant le 8 Janvier 2018) :
 - o saisir les coordonnées de l'équipe ;
 - o charger le projet du calendrier des événements pour l'année relative à la demande d'affiliation ;
 - o insérer les membres.

PHASE I



FICHE DU CLUB - Rédaction de la fiche du Club avec les coordonnées relatives au contact et les informations générales du D.O.C.

ENVOI DE LA DEMANDE DE COLLABORATION CONCESSIONNAIRE - Pour compléter la première phase du processus d'affiliation, il faudra déclarer un concessionnaire Ducati de référence.

Le concessionnaire sélectionné recevra un e-mail demandant la confirmation de l'existence d'un rapport de collaboration avec le Club. Le Club recevra un e-mail relatif à la confirmation (ou le rejet) du concessionnaire.

FICHE PRÉSIDENT - Saisie des coordonnées du Président.

DOCUMENTS À INSÉRER - Pour compléter cette première phase, il faudra fournir certains documents, à savoir :

- le logo du Club en haute définition ;
- le Règlement signé et paraphé sur chaque page ;
- la pièce d'identité valide du Président.

En haut de la page d'accueil, il y a une liste de contrôle (check-list) qui a pour fonction d'assister le Président dans le développement et l'exécution des activités inhérentes au processus d'affiliation en indiquant quelles sont les formalités encore à remplir et celles qui ont déjà été accomplies. Dans la première phase, la liste de contrôle indique uniquement les mesures nécessaires pour mener à bien cette session. Une fois la première phase terminée, la liste de contrôle sera mise à jour en indiquant les formalités à remplir pour la deuxième phase.

Une fois toutes les activités de la première phase terminées, la liste de contrôle affichera un bouton avec l'indication « Envoyer à Ducati ». En cliquant sur ce bouton, Ducati recevra la demande d'affiliation et décidera de l'accepter ou pas.

Une fois la demande approuvée, le Président recevra un e-mail qui l'invitera à continuer avec la deuxième phase du processus d'affiliation.

PHASE II



ÉQUIPE DU CLUB - 4 charges que nous considérons « standard » ont été déterminées pour l'équipe du club, auxquelles pourront être ajoutés d'autres membres de l'équipe dénommés avec le terme générique « délégués ». Ces charges sont les suivantes :

- président ;
- vice-président ;
- secrétaire ;
- trésorier.

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS - Afin d'obtenir le titre de Club Officiel Ducati, il est nécessaire d'insérer au moins 5 évènements dans le calendrier des événements programmés pour l'année relative à la demande d'affiliation.

Chaque évènement devra être accompagné d'une brève description et de la date de début et de fin de l'évènement.

Il n'est pas nécessaire dans cette phase de détailler la description de l'évènement ni d'indiquer les dates définitives. Par la suite, dans la page-écran de gestion des événements, on pourra modifier la date et la description si nécessaire.

INSERTION DES MEMBRES - La dernière action demandée au Président pour pouvoir terminer le processus d'affiliation consiste à saisir les coordonnées des membres du Club dans la plate-forme DCO. Pour mener à bien le processus d'affiliation, il faudra insérer au moins 50% du nombre de membres minimum prévu.

Un élément important auquel il faut prêter attention durant la saisie des données concerne le consentement au traitement des données pour permettre au Club et à Ducati de les utiliser pour envoyer des communications. À cet effet, dans la plate-forme DCO il y a deux cases à sélectionner : une pour autoriser le Club à traiter les données du membre et une pour autoriser Ducati Motor Holding spa.

Sans ces autorisations, il ne sera pas possible pour le Club et/ou pour Ducati d'envoyer des communications (en fonction des autorisations qui seront sélectionnées).

Après avoir complété la liste de contrôle de la deuxième phase, le bouton « Envoyer à Ducati » s'affichera de nouveau pour signaler l'achèvement du processus d'affiliation et permettre à Ducati d'en évaluer l'approbation.



Si le résultat sera positif, vous recevrez une communication confirmant l'approbation en qualité de D.O.C.



Annexe 3

Identité visuelle D.O.C. et Marques Ducati

1.1 Costruzione del Marchio Desmo Owners Club Description of the Desmo Owners Club Logo



- Il Marchio Desmo Owners Club è composto da due aree quadrangolari: la prima costituita dal Marchio Ducati e la seconda dalla scritta Desmo Owners Club il cui acronimo è DOC. Tale acronimo è reso visibile, all'interno del Marchio, dal colore rosso.
- Il Marchio DOC può essere orizzontale o verticale. La scelta di una delle due versioni è stabilita in base alla superficie sulla quale sarà applicata.

- The Desmo Owners Club Logo is made up of two square sections: the first includes the Ducati Shield and the second contains the words Desmo Owners Club, the initials of which are DOC. These initials can be seen in red inside the Desmo Owners Club Logo.
- The DOC Logo can be used horizontally or vertically. The choice of which version to use depends on the surface where it is to be applied.



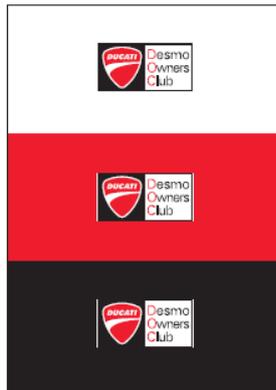
- Il Marchio Desmo Owners Club non dovrà mai essere separato, inclinato, ruotato o modificato in qualsiasi altro modo (variando colore o inserendo simboli o scritte).

- The Desmo Owners Club Logo must never be separated, slanted, turned to an angle or changed in any other way (using different colours or adding other symbols or words).



1.2 Declinazione del Marchio DOC orizzontale su fondi di colori diversi Use of the DOC horizontal Logo on different background colours

Versione orizzontale / Horizontal version



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

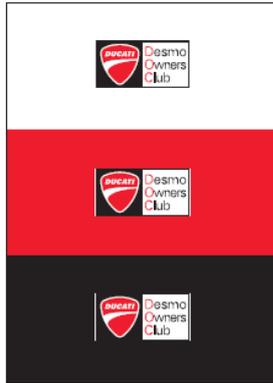
- Il Marchio DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Marchio DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Logo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Logo does not change according to the background colour it is used on.



1.2 Declinazione del Marchio DOC orizzontale su fondi di colori diversi Use of the DOC horizontal Logo on different background colours

Versione orizzontale / Horizontal version



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



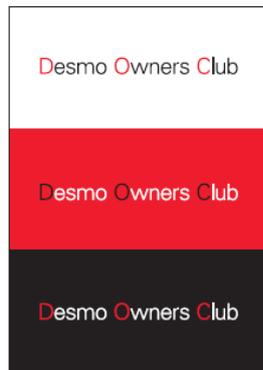
Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

- Il Marchio DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Marchio DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Logo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Logo does not change according to the background colour it is used on.



1.3 Declinazione della scritta Desmo Owners Club su fondi di colori diversi
Use of the Desmo Owners Club script on different background colours



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



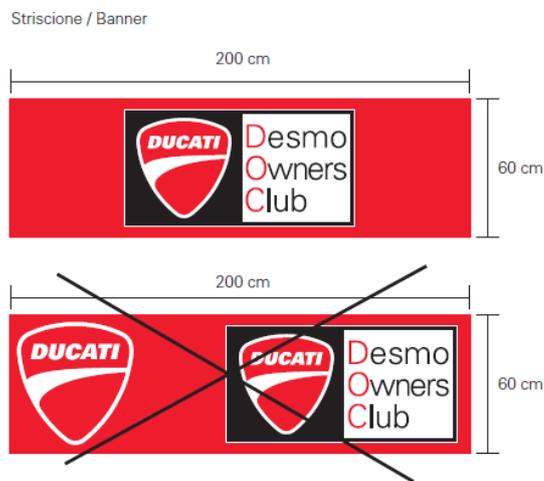
Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

- La scritta Desmo Owners Club può essere utilizzata separatamente dal Marchio DOC.
- I due colori che compongono la scritta Desmo Owners Club varieranno a seconda del fondo sul quale viene applicata.

- The Desmo Owners Club script can be used separately from the DOC Logo.
- The two colours which make up the Desmo Owners Club script will vary according to the background colour it is used on.



1.4 Applicazione del Marchio DOC Application of the DOC Logo



- Il Marchio DOC vive a sé ed è quindi proibito abbinarlo al Marchio o al Logotipo Ducati.

Bandiera / Flag



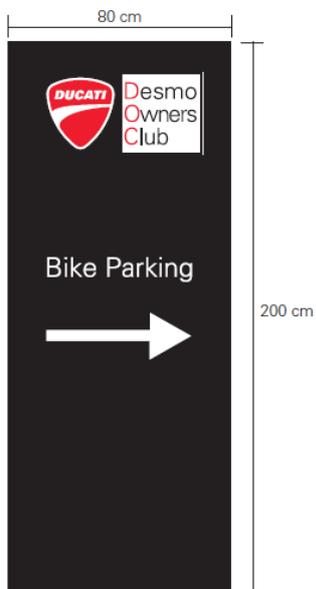
Bandiera / Flag



- The DOC Logo exists independently and it is therefore forbidden to use it with the Ducati Shield or Logotype.



Banner / Banner



T-shirt / T-shirt

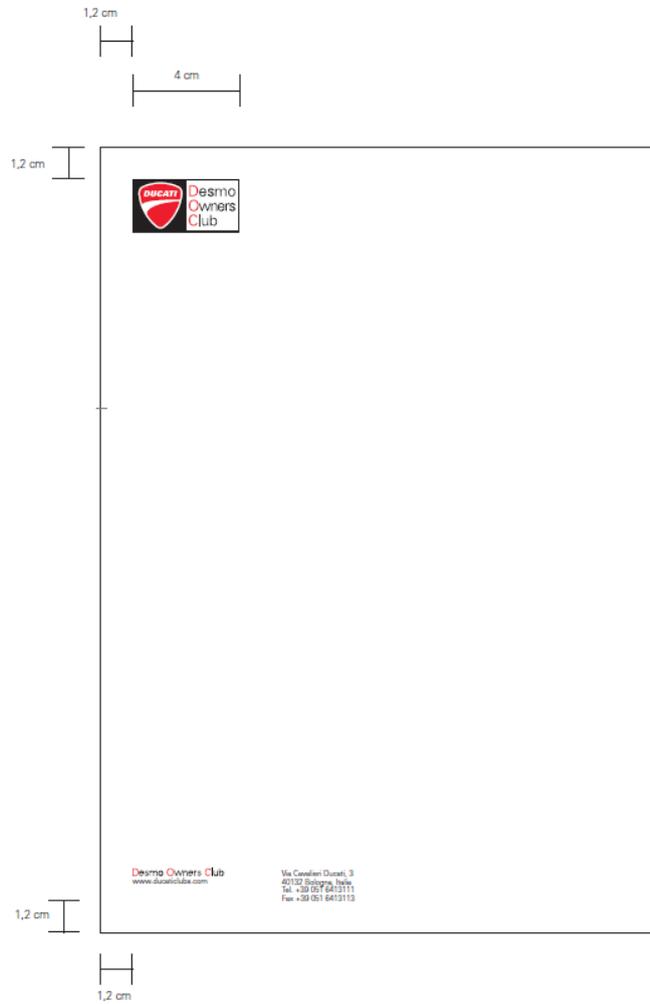


Spilla / Pin



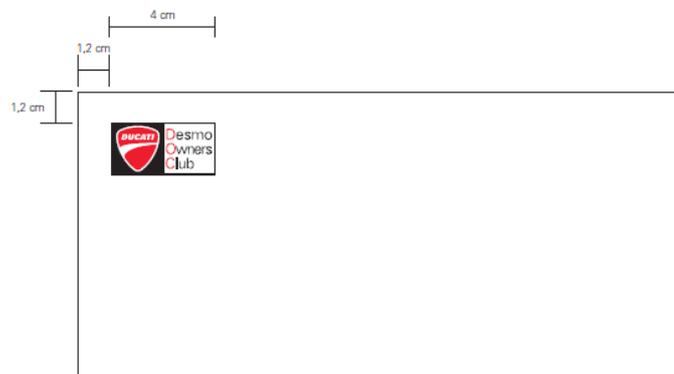
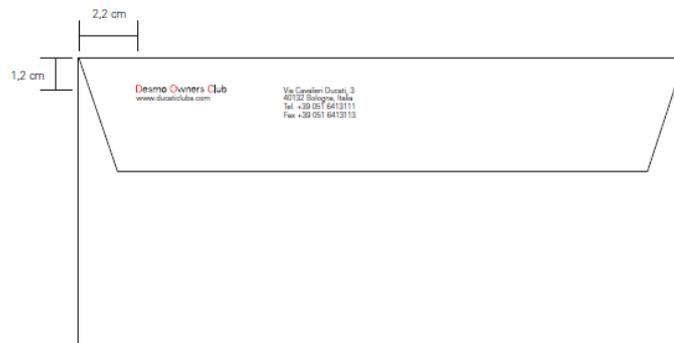


1.5 Modulistica DOC
DOC Forms and Stationery





Busta americana / American envelope
23x11 cm





Il Combo DOC The DOC Combo



Il Combo DOC è la pura rappresentazione grafica di ciò che il Desmo Owners Club rappresenta: l'unione di persone legate dalla stessa passione per Ducati. Proprio per questo si è scelto di valersi di una struttura che avvicini visivamente Ducati al Ducatista, un Marchio in grado di garantire senso di appartenenza e un immediato successo. Si è ricorso infatti all'impiego di un modulo già apprezzato e utilizzato nel mondo racing per legare un marchio a quello dei suoi partner più prestigiosi.

The DOC Combo is the pure graphic representation of what the Desmo Owners Club represents: a group of people brought together by the same passion for Ducati. That is precisely why they have chosen to join a club which visibly unites Ducati and its fans, with a Trademark which can ensure a sense of belonging and immediate success. In fact a form already employed and appreciated in the racing world has been used to link a Trademark with that of its most prestigious partners.



1.1 Il Combo DOC The DOC Combo



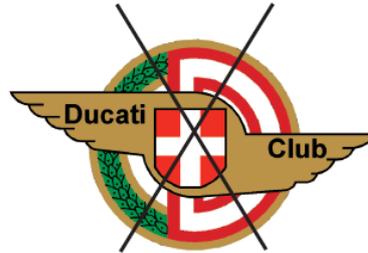
- Il Combo DOC è costituito da due aree quadrangolari: quella a sinistra contiene il Marchio Ducati mentre quella a destra il Marchio di un Club specifico. Al di sotto di queste due aree, ma parte integrante del Combo DOC, è presente la scritta Desmo Owners Club.

- The DOC Combo is made up of two square sections: the one on the left contains the Ducati Shield while the one on the right includes the logo of a specific club. Beneath these two sections, yet still an integral part of the DOC Combo, is the Desmo Owners Club script.



- Il Combo DOC non dovrà mai essere separato, inclinato, ruotato o modificato in qualsiasi altro modo (variando colore o inserendo simboli o scritte).

- The DOC Combo must never be separated, slanted, turned to an angle or changed in any other way (using different colours or adding other symbols or words).



Il Combo DOC:

- Il Marchio del Club inserito nell'area quadrangolare di destra del Combo DOC deve vivere sempre e solo su fondo bianco.
- Non deve avere al suo interno né marchi storici Ducati, né rivisitazioni degli attuali Marchi Ducati e Ducati Corse, né di prodotti Ducati.
- Non deve avere riferimenti a qualsiasi altro marchio commerciale.
- Non deve avere riferimenti politici e religiosi o essere offensivo nei riguardi di una determinata razza, religione, etnia o nazionalità.
- Tutti i Marchi dei Club antecedenti il 2009 dovrebbero essere uniformati alle regole sopra indicate.

The DOC Combo:

- The Club Logo inside the right-hand square section must always be placed on a white background only.
- It must not include any historical Ducati Trademarks or versions of any current Ducati and Ducati Corse Shield, or those of any Ducati products.
- It must not make any reference to other commercial Trademarks.
- It must not contain any political or religious references or be potentially offensive towards any race, religion, ethnic group or nationality.
- All pre-existing DOC Combos (pre 2009) must/should be made to comply with the above rules.



1.2 Declinazione del Combo DOC su fondi di colori diversi Use of the DOC Combo on different background colours



Colori Istituzionali /
Company Colours



Esempi di colori generici chiari /
Examples of generic light shades



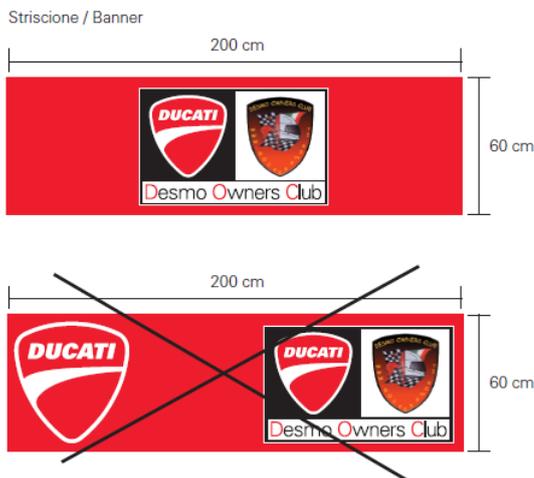
Esempi di colori generici scuri /
Examples of generic dark shades

- Il Combo DOC comprende un filetto bianco di contorno visibile solo nel caso in cui il venga posizionato su un fondo di colore diverso dal bianco.
- Il Combo DOC non cambia a seconda del colore su quale viene collocato.

- The DOC Combo includes a fine white outline, which is only visible when used on a background colour other than white.
- The DOC Combo does not change according to the background colour it is used on.



1.2 Applicazione del Combo DOC Application of the DOC Combo



- Il Combo DOC non deve convivere né con il Marchio e il Logotipo Ducati, né con il Marchio DOC.

Bandiera / Flag



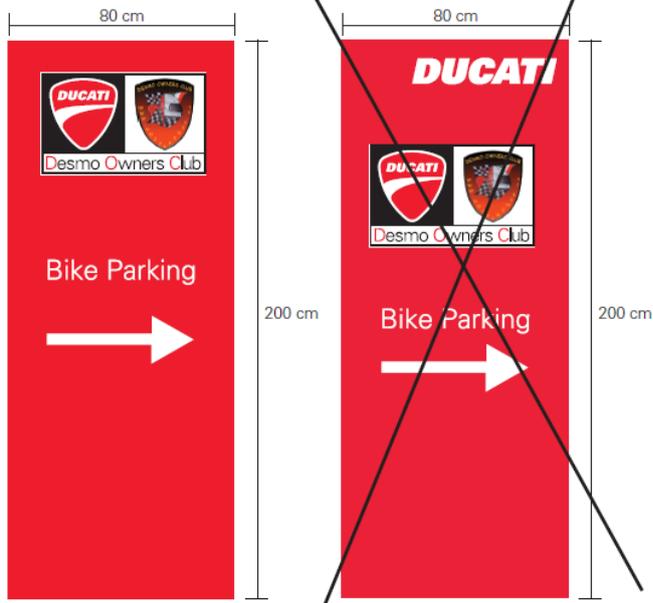
Bandiera / Flag



- The DOC Combo must not be used in conjunction with the Ducati Shield and Logotype, or the DOC Logo.



Banner / Banner



- Il Combo DOC può convivere con il Marchio del Club stesso perché firma di certificazione di appartenenza al mondo Ducati.

T-shirt / T-shirt



Cappellino / Cap



Spilla / Pin



- The DOC Combo may be used in conjunction with the Club Logo itself because it authenticates membership in the Ducati world.



Annexe 4

Note d'information aux termes de l'art. 13 du Décret législatif n° 196 du 30 juin 2003 – Charte de protection des données personnelles.

Les données personnelles de l'Intéressé seront traitées par le titulaire du traitement DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., Société unipersonnelle – Société soumise à la direction et à la coordination de AUDI AG, siège social via Cavalieri Ducati n° 3, Bologne, Italie (dénommée ci-après « Ducati ») et par le Responsable du traitement M. Claudio Domenicali, domicilié à cette fin auprès du siège de la société Ducati, du Club DOC _____(dénommé ci-après « Club »), sis à _____ en tant que Titulaire indépendant du traitement et du Responsable nommé _____ à l'aide des instruments informatisés ou pas, selon le décret législatif n°196 du 30 juin 2003 - Charte de protection des données personnelles, en vue des finalités suivantes :

(i) pour la gestion des rapports entre l'Intéressé, le Club et Ducati finalisée à l'inscription au Club et donc fournir à l'Intéressé toutes les informations, l'assistance et les prestations requises. À ces fins exclusives, les données pourront être éventuellement communiquées par le Club et/ou par Ducati à des sociétés du groupe dont DUCATI fait partie et/ou à des sujets contractuellement liés à Ducati faisant partie du réseau de vente et d'assistance de cette dernière (tels que les filiales, les importateurs, les distributeurs, les concessionnaires, les garages), éventuellement ayant leur siège aussi dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne et en pareil cas ces données seront traitées exclusivement pour les finalités susmentionnées. Les données seront portées à la connaissance des Responsables et des Préposés au traitement désignés par le Club, par Ducati et par les sujets susdits. Les données fournies par l'Intéressé ne seront pas divulguées.

(ii) pour des activités de promotion et d'information commerciale, l'envoi de matériel publicitaire de la part du Club. Dans ce but, les données seront portées à la connaissance des Responsables et des Préposés au traitement désignés par le Club. Les données fournies par l'Intéressé ne seront pas divulguées.



(iii) pour des activités de promotion et d'information commerciale, l'envoi de matériel publicitaire, des activités de profilage par l'examen des choix de consommation de la part de Ducati afin d'envoyer des informations commerciales dédiées. Exclusivement à ces fins, les données pourront être éventuellement communiquées par le Club et/ou par Ducati à des sociétés du groupe dont Ducati fait partie et/ou à des sujets contractuellement liés à Ducati faisant partie du réseau de vente et d'assistance de cette dernière (tels que les filiales, les importateurs, les distributeurs, les concessionnaires, les garages) éventuellement ayant leur siège aussi dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne et en pareil cas ces données seront traitées exclusivement pour les finalités susmentionnées. Les données seront portées à la connaissance des Responsables et des Préposés au traitement désignés par le Club, par Ducati et par les sujets susdits. Les données fournies par l'Intéressé ne seront pas divulguées.

Dans le but de les mettre à jour, les données fournies par l'Intéressé pourront être croisées avec d'autres données possédées légalement par Ducati car fournies par l'Intéressé dans d'autres circonstances.

Même si elle n'est pas requise par la loi, la communication des données aux fins visées au point (i) est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au Club et recevoir l'assistance, les informations et/ou les prestations requises : la non-communication des données pour ces finalités ne permettra pas de parachever l'inscription au Club.

La communication des données aux fins visées au point (ii) est facultative, c'est-à-dire qu'elle n'est pas requise par la loi. Le manque de consentement au traitement des données à ces fins aura comme seule conséquence l'impossibilité pour le Club de réaliser les activités d'information commerciale susdites au bénéfice de l'Intéressé.

La communication des données aux fins visées au point (iii) est facultative, c'est-à-dire qu'elle n'est pas requise par la loi. Le manque de consentement au traitement des données à ces fins aura comme seule conséquence l'impossibilité pour le Club de réaliser les activités de profilage du client afin de lui envoyer les lettres d'informations et les informations commerciales dédiées, les études de marché, les enquêtes sur la satisfaction.

En qualité d'Intéressé, vous jouissez des droits visés à l'article 7 du décret législatif n°196 du 30 juin 2003 repris ci-dessous. Concernant vos droits à l'égard des Titulaires du traitement susdits, mais aussi pour connaître la liste mise à jour des Responsables du traitement, vous pouvez contacter la société Ducati en téléphonant au numéro vert 00.800.0038.22.84



(seulement depuis l'Italie) ou envoyer un e-mail à contact_us@ducati.com, ou un fax au n° +39-051-6413268, ou même contacter le Club en téléphonant au n° ou envoyer un e-mail à

En qualité d'Intéressé, je déclare avoir pris connaissance des informations reprises dans la présente note d'informations et du texte de l'article 7 du décret législatif n°196 du 30 juin 2003 ci-dessous et

- je consens au traitement de mes données personnelles aux fins visées au point (ii) de la note d'information [informations commerciales de la part du Club] ;
- je consens au traitement de mes données personnelles aux fins visées au point (iii) de la note d'information [profilage du client afin de recevoir les lettres d'information et les informations commerciales dédiées de la part de Ducati, les études de marché, les enquêtes sur la satisfaction menées par Ducati].

[Prénom et nom]_____

[Lieu]_____, le [Date]_____

[Signature]_____

Décret législatif n° 196 du 30 juin 2003 – Charte pour la protection des données personnelles
Art. 7. Droit d'accès aux données personnelles et autres droits.

1. L'Intéressé a le droit d'obtenir la confirmation de l'existence ou de la non-existence des données personnelles le concernant même si elles ne sont pas encore enregistrées et leur communication n'est pas sous forme intelligible.
2. L'Intéressé a le droit d'obtenir l'indication : a) de l'origine des données personnelles ; b) des finalités et des modalités du traitement ; c) de la logique appliquée en cas de traitement effectué à l'aide d'instruments électroniques ; d) des coordonnées du titulaire, des responsables et du représentant désigné aux termes de l'article 5, 2e alinéa ; e) des sujets ou



des catégories de sujets auxquels les données personnelles peuvent être communiquées ou pouvant être informés en qualité de représentant désigné sur le territoire de l'État, de responsables ou de préposés.

3. L'Intéressé a le droit d'obtenir : a) la mise à jour, la rectification ou, au besoin, l'intégration des données ; b) la suppression, la transformation sous forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire par rapport aux fins pour lesquelles les données ont été collectées ou traitées par la suite ; c) l'attestation que les opérations visées aux lettres a) et b) ont été notifiées, même pour ce qui concerne leur contenu, aux personnes auxquelles les données ont été communiquées ou divulguées sauf si cette exigence se révèle impossible ou comporte l'emploi de moyens manifestement disproportionnés par rapport au droit protégé.

4. L'Intéressé a le droit de s'opposer, en tout ou en partie : a) pour des raisons légitimes au traitement des données personnelles le concernant même si elles sont pertinentes au but de la collecte ; b) au traitement des données personnelles le concernant aux fins d'envoi de matériel publicitaire ou de vente directe ou pour la réalisation d'études de marché ou de communication commerciale.